

Saran, le 30 janvier 2024

PÔLE PERSONNES ÂGÉES

DIRECTION

Coordonnées du secrétariat :

02.38.74.42.89

## Relevé de conclusions du Conseil de la Vie Sociale Mardi 12 décembre 2023

### Présents :

- Madame **BESNARD**, mandataire judiciaire à la protection des majeurs, Pôle Personnes âgées
- Madame **CARDONNE**, représentante des résidents, résidence les Ecureuils
- Monsieur **CHANSARD**, représentant du personnel
- Mme **CHEVALLIER**, animatrice, résidence Le Bois fleuri
- Madame **COLOMB**, représentante des résidents, résidence Le Bois fleuri
- Madame **DESSE-MEZIERES**, directrice, Pôle Personnes âgées
- Mme **GANDARINHO**, animatrice, résidence Les Ecureuils
- Madame **GAUCHARD**, représentante des résidents, résidence Le Bois fleuri
- Monsieur **GERMOND**, représentant des résidents, résidence les Ecureuils
- Monsieur **GRELET**, représentant des familles et président du CVS, résidence Le Bois fleuri
- Monsieur **HOERDT**, cadre supérieur de santé, Pôle Personnes âgées
- Madame **LE JEHAN**, représentante des familles, résidence Pierre Pagot
- Madame **LENOIR**, assistante de direction, Pôle Personnes âgées
- Madame **LOULIER**, cadre de santé, résidence Les Ecureuils
- Madame **RETORET**, responsable qualité, Pôle Personnes âgées
- Madame **SCHIFFER**, représentante des résidents, résidence Le Bois fleuri
- Madame **THOMAS**, représentante des familles, résidence Les Ecureuils

### Excusé(e)s :

- Monsieur **BOET**, représentant des familles, résidence Le Bois fleuri
- Mme **DESCLERC-DULAC**, administratrice, CHR d'Orléans
- Madame **MESSI**, cadre de santé, résidence Le Bois fleuri, bâtiment B
- Madame **POPINEAU**, cadre de santé, résidence Pierre Pagot
- Madame **ROBILLARD**, cadre de santé, résidence Le Bois fleuri, bâtiment B
- Madame **RICHARD**, cadre administratif, Pôle Personnes âgées
- Madame **VILLEGGER**, mandataire judiciaire à la protection des majeurs, Pôle Personnes âgées

## Rappel de l'ordre du jour

- 1 Point sur la situation sanitaire des établissements (COVID, vaccination...)
- 2 Point sur le projet de redimensionnement du Pôle
- 3 Point sur les déclarations d'évènements indésirables 2023
- 4 Questions diverses des représentants des usagers

Les représentants des familles de toutes les résidences s'expriment et posent s'il y a lieu les questions émanant de leur propre questionnement ou de celui des familles qu'ils représentent.

Un tour de table permet aux membres de faire connaissance et de se présenter.

## 1. Point sur la situation sanitaire des établissements (COVID, vaccination...)

### COVID :

Depuis le 24 novembre 2023, plusieurs résidences connaissent des clusters de COVID, en particulier, en ce moment-même :

- Saran 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment A (14 résidents),
- Saran 3<sup>ème</sup> étage du bâtiment A (15 résidents),
- Les Ecureuils (6 résidents).

Il y a probablement plus de cas car certains résidents sont complètement asymptomatiques et donc non suspects. Les dépistages massifs ne sont plus recommandés et les formes sont largement moins graves que par le passé.

Depuis le 22 septembre 2023, selon les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS), les gestes barrières ont été renforcés :

- Port du masque OBLIGATOIRE dans tous les services de soins (chambres, espaces communs, lieux d'activités, ...) pour tous les professionnels ; lavage des mains et désinfections approfondies réguliers ;
- Port du masque fortement recommandé pour les visiteurs ;
- Cas n°1 : le résident est COVID positif et symptomatique : isolement gouttelettes pendant toute la durée des symptômes, levée de l'isolement à la disparition des symptômes ;
- Cas n° 2 : le résident est COVID positif et asymptomatique : isolement gouttelettes pendant 5 jours puis, sans apparition de symptôme, levée de l'isolement. En cas d'apparition de symptômes, application des consignes du cas n°1.
- Maintien des visites, y compris pour les résidents COVID+, avec port du masque obligatoire dans la chambre des résidents positifs pour les visiteurs et lavage des mains.
- Maintien des activités et repas en collectivité pour les résidents non positifs et avec, autant que possible pour eux, port du masque.

Des campagnes de vaccination ont été poursuivies :

- le 28 novembre à la résidence Pierre Pagot pour 22 résidents (3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> dose),
- le 30 novembre à la résidence Le Bois fleuri (bâtiment B) pour 40 résidents (3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> dose).

Afin d'assurer une bonne couverture vaccinale, l'HAS recommande une vaccination des résidents d'EHPAD de manière saisonnière, soit 2 fois par an. C'est d'ores et déjà ce qui est mis en œuvre au sein des établissements du Pôle, dans le respect du calendrier de vaccination de chacun ce qui induit la réalisation de plusieurs campagnes au cours de l'année.

### Vaccination contre la grippe

Bien que contraire aux recommandations de l'HAS qui stipulent que les résidents peuvent être vaccinés, le même jour, dans chaque bras, contre le COVID et la grippe, le Pôle Personnes âgées (PA) prévoit de dissocier les 2 vaccinations, à des jours différents avec un intervalle de 15 jours entre les 2 injections, afin d'éviter de cumuler les effets indésirables liés aux vaccinations (fièvre, maux de tête, ...).

Les vaccinations contre la grippe pour les résidents ont été réalisées entre le 19 octobre et le 15 novembre derniers.

Le service de la santé au travail a vacciné sur la résidence Le Bois fleuri les professionnels intéressés les 8, 17 et 21 novembre. D'autres dates ont été définies pour les résidences Pierre Pagot et Les Ecureuils.

## 2. Point sur le projet de redimensionnement du Pôle

Depuis octobre 2021, une révision capacitaire est négociée avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Conseil départemental du Loiret. Les profils des résidents ont changé et les besoins ont évolué.

Une coupe PATHOS et GMP devra être réalisée dans le courant de l'année 2024, a priori au 1<sup>er</sup> semestre de sorte de réévaluer les dotations allouées qui n'ont pas été revues depuis 2014. En effet, l'évaluation de la perte d'autonomie, réalisée à l'aide de la grille nationale AGGIR, donne lieu à un classement de chaque personne dans un « groupe iso-ressources » (GIR) ; elle permet de calculer un niveau de perte d'autonomie moyen des personnes hébergées, dénommé « groupe iso-ressources moyen pondéré (GMP).

Le PATHOS évalue à partir des situations cliniques observées les soins médico-techniques requis pour assumer la prise en charge de toutes les pathologies d'une population de personnes âgées, en établissement ou à domicile. Outil de « coupe transversale », il donne la « photographie » d'une population à un moment donné.

Il est rappelé que les coupes sont toujours réalisées sur la base de la traçabilité des dossiers de soins et des transmissions faites par les professionnels. Il est donc essentiel et primordial que la traçabilité de toutes les informations relatives aux résidents soit assurée dans les logiciels de soin actuels.

Le projet de redimensionnement tel que défendu à l'heure actuelle consiste en :

1. La suppression de 40 lits d'EHPAD et la transformation de 40 lits d'EHPAD en lits d'USLD ou d'EHPAD fortement médicalisés (Résidence Le Bois fleuri – Bâtiment A – 1<sup>er</sup> étage) - **Projet non retenu à ce stade**

Afin de diversifier l'offre et de mieux répondre aux besoins et aux attentes de la population âgée du territoire, il était envisagé de réduire le nombre de chambres doubles par transformation en chambres individuelles.

Mme LE JEHAN s'interroge sur les critères de taille des chambres. Il est rappelé qu'au fur et à mesure des années, les normes ont évolué. Selon celles-ci, la taille des chambres doubles et individuelles respecte bien les règles en vigueur au moment de leur construction. C'est la raison pour laquelle à la résidence Les Ecureuils, il n'y a pas de douche dans les chambres.

2. Création de 6 lits de soins palliatifs (au sein de la résidence Le Bois fleuri – Bâtiment A) – **Projet non retenu pour l'instant par les autorités de tarification.**
3. Création de 4 lits d'hébergement temporaire supplémentaire au sein de la résidence Les Ecureuils (en sus de ceux existants déjà au sein de la résidence Pierre Pagot ouverts depuis le 1<sup>er</sup> mars 2023) – **Projet en cours de discussion.**
4. Pérennisation de 4 lits d'hébergement temporaire d'urgence (HTU) en EHPAD (au sein de la résidence Le Bois fleuri – Bâtiment B) – **Le Pôle va répondre à l'appel à candidature diffusé par l'ARS pour ce faire.**

Le dispositif d'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation consiste à proposer aux personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie, sortant des urgences ou d'hospitalisation ou en situation d'urgence au domicile ne nécessitant pas une hospitalisation, un hébergement temporaire d'une durée maximale de 30 jours, avant la réintégration de leur domicile dans un cadre sécurisé ou leur orientation vers une nouvelle structure d'accueil. Ce dispositif offre la possibilité d'un hébergement sécurisant dans l'attente de la mise en place d'un plan d'aide adapté, de l'adaptation du domicile ou du rétablissement de l'aidant. Ce dispositif est expérimenté sur le Pôle depuis août 2022 sur le bâtiment B et permet de désengorger les services du CHU.

Dans la plupart des cas, les résidents accueillis en HTU sont ensuite transférés en hébergement permanent ; les retours à domicile sont finalement rares.

A ce jour, le dispositif est prolongé jusqu'au 31 mars 2024.

Le Pôle Personnes âgées va répondre à l'appel à candidature de l'ARS Centre-Val de Loire afin de pérenniser ce dispositif.

5. Création de 4 lits d'hébergement temporaire d'urgence (HTU) en USLD (au sein de la résidence Le Bois fleuri – Bâtiment A) – **Projet finalement non poursuivi.**

Après une expérimentation d'accueil temporaire d'urgence en USLD de 3 mois, le besoin n'est pas justifié car tous les séjours temporaires se transforment en hébergement permanent.

6. Création de 3 lits d'accueil de nuit (AN) en EHPAD (au sein de la résidence Le Bois fleuri - Bâtiment B, de la résidence Pierre Pagot et de la résidence Les Ecureuils) - **Projet non retenu en l'état mais qui sera retravaillé dans le cadre des lits d'hébergement temporaire sur lesquels pourraient se faire cet accueil.**
7. Création d'unités spécialisées dans la prise en charge des troubles psycho-comportementaux :
  - création d'une unité type Unité d'hébergement renforcé (UHR) médico-sociale de 15 lits au sein de l'EHPAD de la résidence Le Bois fleuri (Bâtiment B) – **Projet retenu et financé.**

Un projet a été présenté à l'ARS et celui-ci a été retenu. Il est envisagé de réduire la capacité à 13 lits pour ne pas avoir à mettre 2 résidents en chambre double.

En effet, face à l'augmentation du nombre de personnes atteintes d'une maladie d'Alzheimer ou apparentée, aggravée de troubles du comportement importants, et l'entrée de plus en plus tardive en institution et donc bien souvent aussi la prise en charge plus tardive de ces troubles, le Pôle et ses équipes médicales et paramédicales souhaitent s'engager dans une prise en charge adaptée de ces résidents et conforme aux recommandations de bonnes pratiques.

Pour des raisons architecturales, l'UHR de 13 lits serait créée au rez-de-chaussée de la résidence Le Bois fleuri (bâtiment B) au sein de l'actuelle unité Bleu. Un accès serait ainsi possible au niveau du jardin thérapeutique de l'actuelle UHR.

Il est précisé que les résidents qui iraient dans cette unité seraient ceux qui sont hébergés dans l'UHR actuelle dans la mesure où il est préconisé que ces résidents ne restent pas sur une longue période à l'UHR et en sortent dans les meilleurs délais.

- création d'une unité pré- et post- UHR de 15 lits au sein de l'EHPAD de la résidence Le Bois fleuri (Bâtiment B) – **Projet non retenu pour l'instant**
- création de 2 Pôles d'activités et de soins adaptés (PASA) de nuit : 1 PASA de nuit mutualisé pour les bâtiments A et B de la résidence Le Bois fleuri + 1 PASA de nuit mutualisé pour les résidences P. Pagot et Les Ecureuils – **Projet retenu et financé.**

Le projet proposé concerne plus spécifiquement la prise en charge nocturne de personnes âgées dépendantes souffrant de troubles du comportement modérés à moyens déjà accueillies en EHPAD. Il s'agirait de créer 2 PASA de nuit :

- l'un au sein de la résidence Le Bois fleuri, dans les locaux d'un des deux PASA de jours existants ;
- l'autre, mutualisé entre les résidences P. Pagot et Les Ecureuils et également situés dans les locaux des PASA de jour.

Force est de constater que de plus en plus de personnes âgées – qu'elles vivent à domicile ou en établissement – souffrent de troubles cognitifs et développent des troubles du comportement et peuvent être perturbatrices voire dangereuses pour elles-mêmes et/ou leurs proches et les autres résidents dans les structures. Elles peuvent confondre le jour et la nuit. Il importe donc de pouvoir les prendre en charge, de jour comme de nuit, dans un environnement adapté et sécurisé.

Un PASA de nuit permet d'accueillir, durant la période nocturne, les résidents de l'EHPAD ayant des troubles du comportement modérés à moyens, tout particulièrement la nuit, et dont la déambulation, la perte de repères et les troubles peuvent perturber le repos et le sommeil des autres résidents. Cette prise en charge permettra de réduire les prescriptions de psychotropes.

Dans la continuité de ce qui existe déjà en journée dans les PASA des 4 EHPAD du CHR d'Orléans, les PASA de nuit visent à améliorer la qualité de vie et de sommeil des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou souffrant de troubles apparentés déjà hébergés dans l'établissement en leur proposant des activités sociales et thérapeutiques au sein d'un espace de vie spécialement aménagé et bénéficiant d'un environnement adapté à leurs besoins.

La création de ces PASA pourrait être envisagée à titre expérimental pour une durée de 2 ans.

8. Création de 16 places de prise en charge de personnes âgées (PA) en provenance du domicile en intra- et en extra-EHPAD **Projet qui n'est pas retenu puisque le Pôle PA a été retenu pour porter un CRT et que ce projet s'inscrit dans la dimension du futur CRT.**

9. Portage d'un Centre de Ressources territorial (CRT) de 35 prises en charge – **Projet retenu et financé.**

Le CRT porté par le Pôle Personnes âgées du CHU d'Orléans a été retenu : un facilitateur du parcours de santé des PA du territoire résidant à domicile ou dans un autre établissement ainsi qu'aux acteurs en charge de leur accompagnement dans le prolongement des actions déployées au sein des structures.

Le territoire retenu par l'ARS est l'agglomération orléanaise.

Dans un contexte de forte dégradation de la situation budgétaire du Pôle Personnes âgées avec une projection d'un déficit de l'ordre de 2 M€ sur les deux budgets (EHPAD et USLD), il est plus que nécessaire de rechercher collectivement des axes d'amélioration.

Une des raisons du déficit financier relève d'un taux d'occupation insuffisant sur les 3 établissements et donc un manque d'activité et d'occupation des lits.

Pour rappel, le taux d'occupation défini et attendu par les autorités dans le cadre des dotations allouées est de 98%.

La différence entre le taux d'occupation attendu et le taux réel engendre :

- une perte de recettes compte-tenu du manque d'activité,
- un déficit en fonctionnement lié au nombre de lits non exploités alors même que le niveau de charges est supérieur au nombre de lits autorisés par l'ARS (les effectifs sont en poste que les lits soient occupés ou non).

Des négociations sont en cours pour 2024 avec les autorités de tutelle qui souhaiteraient réduire les effectifs en fonction du nombre de lits occupés.

Plusieurs pistes sont envisagées dans le cadre d'une réflexion par rapport aux tarifs hébergement :

- tarifs différents en fonction des revenus des résidents (mais cette piste ne serait pas défendue par l'assemblée départementale) ;
- suppression de l'habilitation à l'aide sociale sur l'EHPAD Le Bois fleuri à Saran ;
- tarifs majorés pour l'hébergement temporaire à la résidence Pierre Pagot compte-tenu de l'aménagement amélioré des chambres.

### 3. Point sur les déclarations d'évènements indésirables 2023

Madame DESSE-MEZIERES informe les membres du CVS du nombre d'évènements indésirables d'agressions signalés depuis la précédente réunion.

Situations	Du 28/03/2023 au 27/09/2023	Du 28/09/2023 au 11/12/2023
Agression de résidents envers des professionnels	31	10
Agression de résidents envers d'autres résidents	17 *	2
Agression de familles envers les professionnels	11	4
Agression de familles envers les résidents	2	0
Agression de professionnels envers les professionnels	0	3
Agressions de professionnels envers les résidents	0	0
Agressions de personnes extérieures envers des résidents	0	0
Agressions de résidents envers des personnes extérieures	1	0
<b>Total d'agressions signalées</b>	<b>62</b>	<b>19</b>

Il est à noter que le nombre d'agressions de résidents envers les professionnels est sous-évalué car ces agressions de résidents se banalisent. C'est pourquoi il est rappelé régulièrement aux professionnels l'importance de déclarer les évènements indésirables afin qu'ils soient tracés et comptabilisés.

Il est précisé que ces déclarations d'évènements indésirables déclarés sont globalisées sur les 3 établissements. Les déclarations liées à des agressions de résidents envers les professionnels sont régulièrement abordées lors des transmissions qui ont lieu quotidiennement dans les services. Les professionnels et les résidents peuvent avoir recours, autant que de besoin, à une psychologue salariée au sein du Pôle.

#### 4. Questions diverses des représentants des usagers

##### Renouvellement des membres du CVS – Elections 2024

Des élections pour renouveler les membres du CVS dont le mandat prend fin en février 2024 vont être organisées. Des courriers pour lancer un appel à candidature vont être envoyés prochainement auprès des familles et des résidents.

##### Visite de l'UCPA du CHU d'Orléans

Une visite des services de restauration du CHU d'Orléans va être proposée aux familles et aux résidents qui le souhaitent, en dehors des membres du CVS. 5 résidents et 10 représentants de familles pourraient y participer.

##### Visite de la blanchisserie du CHU

Afin de mieux expliquer le fonctionnement du service blanchisserie du CHU et éventuellement retrouver des vêtements égarés, une visite pourrait être organisée, après accord de M. LOULIER, responsable du service.

##### Composition des repas

Plusieurs résidents expriment leur souhait d'amélioration de la composition des repas :

- Proposer davantage de salade verte en accompagnement des plats le soir ;
- Qualité de la cuisson des frites insatisfaisante sur la résidence Les Ecoreuils. La friteuse ayant été changée récemment, le problème est résolu.
- Varier les saveurs des thés du petit déjeuner. Il est suggéré que les familles achètent à leur proche des saveurs de thé correspondant à leurs goûts.
- Proposer de la moutarde. Il convient de vérifier les stocks d'approvisionnement car ce condiment devrait être proposé quel que soit le plat.
- Augmenter la quantité de garniture pour certains plats (ex : salade niçoise, veau marengo, paëlla, quiche au fromage, ...)
- Prévoir des fruits mûrs et donc facile à consommer ;
- Diversifier les variétés de fromage (ex : roquefort ou bleu). Dans le cadre des repas à thème organisés par les animatrices, il est possible de leur faire remonter des souhaits d'aliments spécifiques.

Ces demandes d'amélioration seront remontées au service lors de la réunion bimestrielle de la commission des menus.

Il est rappelé que les familles peuvent partager un repas avec leur proche dans les établissements (tarif de 11,50 €) en ayant réservé 48h00 à l'avance le repas auprès des cadres de santé.

Les résidents émettent l'idée de décaler les repas du soir à 18h30. Ce décalage a des impacts importants sur l'organisation des services de l'hôtellerie (cuisine, vaisselle, ménage, ...). Ce point sera abordé avec les cadres de santé et le responsable du service hôtellerie. Pour rappel, un nouveau responsable est recruté à compter du 2 janvier 2024.

##### Ménage des chambres à la résidence Les Ecoreuils

Les familles s'interrogent sur la répartition des tâches entre professionnels par rapport au ménage. Il est rappelé que le bionettoyage des chambres ainsi que le nettoyage des sanitaires, sols et murs incombent quotidiennement à la société ELIOR. Pour l'environnement proche (barrières de lit, adaptable, sonnette), cela est de la responsabilité des aide-soignants / agents de soins. Face à l'absentéisme important engendrant une baisse qualitative de leurs prestations, un changement d'équipe a été effectué. Un point sera effectué avec la société Elior et les cadres de santé à l'arrivée Mme RICAUD, Directrice Adjointe du Pôle le 2 janvier 2024.

##### Hygiène des mains et des dentiers

Les familles souhaitent savoir à quelle fréquence sont réalisés les soins d'hygiène des mains (ongles) et des dentiers. L'hygiène des dentiers et des mains est évidemment du rôle des soignants et doit être faite quotidiennement. Pour les ongles, la résidence Les Ecoreuils a détaché, une fois par mois environ, une aide-soignante formée pour qu'elle ne s'occupe que de ce soin durant toute une journée. Une main courante est en place pour lister les résidents qui en ont besoin. Une prochaine journée est prévue début janvier 2024.

### Consentement des rendez-vous médicaux

A la question des familles, il est précisé que le médecin ou la secrétaire médicale s'assure de recueillir le consentement des résidents pour chaque rendez-vous. Si la personne n'est plus en capacité de le faire, l'entourage est interrogé.

Lors d'un précédent CVS, les familles avaient suggéré la nomination d'un professionnel référent pour chaque personne accueillie au sein de la résidence Les Ecureuils pour faciliter les échanges avec les familles. Les difficultés liées à cette nomination sont multiples : absentéisme, rôle du référent, nomination sur la base du volontariat, ... Ce sont les raisons pour lesquelles ce projet n'a pas encore abouti. En parallèle, une expérimentation est en cours avec la formalisation de fiches d'échanges avec les familles.

### Questions diverses

M. CHANSARD s'interroge sur l'état d'avancement du plan de financement de la sécurité sociale qui prévoit notamment le financement de postes supplémentaires dans le secteur médico-social. Mme DESSE-MEZIERES ne dispose d'aucune information à ce sujet.

Dans l'éventualité où les membres du CVS ne pouvaient se déplacer pour les réunions, il est suggéré de proposer une visio-conférence. Selon les demandes, un lien internet pourra être envoyé aux membres qui le souhaitent.

Le Pôle Personnes âgées a déposé 7 dossiers de demandes de financements de projets dans le cadre de la conférence des Financeurs :

1. Ouverture des restaurants, animations et PASA des EHPAD du Pôle aux personnes âgées du domicile, **Projet non retenu**
2. Mise en place d'ateliers de prévention des chutes pour les résidents de l'EHPAD et les personnes âgées du domicile, **Projet retenu**
3. Mise en place d'une équipe pluridisciplinaire mobile d'appui aux personnes âgées du domicile, **Projet non retenu**
4. Organisation d'un forum dédié au bien vieillir, **Projet retenu**. Le forum sera organisé le jeudi 28 mars au CHU d'Orléans.
5. Location, au sein de l'EHPAD P. Pagot, d'une tovertafel (« table enchantée ») favorisant l'établissement de liens sociaux plus joyeux pour les personnes âgées présentant des troubles cognitifs grâce à sa large gamme de jeux interactifs, **Projet retenu**
6. Location d'une tovertafel au sein de l'EHPAD Les Écureuils, **Projet retenu**
7. Acquisition d'un dispositif d'alerte en cas de chutes. **Projet non retenu**

La prochaine réunion du CVS aura lieu le :

**Judi 8 février à 15h00.**

Les prochaines dates de réunions seront fixées en collaboration avec Mme Dorine RICAUD, directrice adjointe.

Le Président du CVS  
Daniel GRELET



La Directrice du Pôle Personnes âgées  
Clémence DESSE-MEZIERES

